



Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE
Tél 02 31 77 02 18
mairie@villersbocage14.fr
www.villersbocage14.fr

ARRETE MUNICIPAL
N°2026-100
Réglementant la circulation
sur le territoire de la
commune de VILLERS-BOCAGE

Le Maire de la Commune de VILLERS-BOCAGE,
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R.44, R.225 et R.227 du Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,
VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du public et de permettre l'organisation du feu d'artifice au bois de l'Ecanet à Villers-Bocage le 27 juin 2026.

ARRETE

Article 1^{er} : Du Samedi 27 juin 2026 à 12h00 au Dimanche 28 juin 2026 à 08h00, l'accès au cheminement piétonnier est interdit à tous les usagers, sur tout le site de l'Ecanet.

Article 2 : Des panneaux, barrières réglementaires et dispositifs anti-franchissement matérialiseront ces interdictions temporaires.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Villers-Bocage
 - Monsieur le Chef du Centre de Secours
 - L'USVB Football
 - Pré Bocage Intercom
 - Collège « Simone Veil »
 - Le responsable du service technique de Villers-Bocage
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Villers-Bocage, le 17 juin 2026

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER

